

## **60 - Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Pour 2016, le service Vie associative dispose d'un budget de 178 538 € pour le versement de subventions aux associations.

En outre, un budget de 13 913 € est mis à disposition pour des subventions accordées par M. le Maire.

### **I - Subvention exceptionnelle de fonctionnement**

#### **A - The Rising Sun**

Le groupe musical The Rising Sun, composé de 4 musiciens bisontins et créé en 2012, a déjà participé à différents festivals à Besançon et dans la région. Il a été sélectionné pour représenter la France au concours international «Imagine» qui se déroulera en décembre prochain en Croatie.

Pour permettre le financement de leur premier album et une partie de leur déplacement en Croatie, ce qui correspond à un coût total de 8 659 €, il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **2 000 €**.

#### **B - La Distraction des Malades**

L'Association La Distraction des Malades gère et anime la bibliothèque de l'hôpital. Elle travaille actuellement sur un projet de diffusion du livre pour les patients hospitalisés dans des conditions d'isolement particulier. L'Association envisage l'achat de tablettes et de liseuses, dont le coût total s'élève à 1 500 €.

Pour participer à ce financement, il est proposé une subvention exceptionnelle de **1 050 €**, le reste étant assuré sur les fonds propres de l'Association.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit **3 050 €**, sera prélevée sur la ligne 65.020/6574 CS 47047.

### **II - Subventions exceptionnelles d'investissement**

#### **A - Comité de quartier de Bregille**

Le Comité de quartier de Bregille envisage la rénovation du système de chauffage de ses locaux situés au 8 bis chemin des Monts de Bregille. En effet, la chaudière est ancienne et son renouvellement permettra un meilleur confort ainsi que des économies d'énergie. Le coût des travaux s'élève à 11 754 €.

Pour participer à ce financement, il est proposé une subvention exceptionnelle de **4 000 €**, le reste du financement étant assuré sur les fonds propres de l'association.

#### **B - La Protection Civile**

Pour répondre aux besoins croissants pour assurer la protection des populations, la Protection Civile du Doubs, association créée en 1967, doit acquérir du matériel d'intervention supplémentaire pour un montant total estimé à 4 711 €.

Pour participer au financement de ce matériel spécifique, il est proposé une subvention exceptionnelle de **3 000 €**, le reste du financement étant assuré sur les fonds propres de l'association.

**C - Association PARI**

L'association PARI, qui aide à la réussite des élèves et à l'insertion sur le quartier de Planoise, doit changer son matériel informatique. Le montant estimé de la dépense s'élève à environ 4 800 €.

Il est proposé de participer à ce financement par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **3 000 €**, le reste du financement étant assuré sur les fonds propres de l'association.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit **10 000 €**, sera prélevée sur la ligne 204.025/20422.00509 CS 47047.

**Proposition**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer 5 subventions à diverses associations pour un montant total de 13 050 €.

**«M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 7 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.*